



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E37845

VALABLE JUSQU'AU 01/11/2026

ÉDITÉ LE

08/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 620 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT B846120087

Siret : 846 120 087 00040

Code NACE : 7112B

Numéro caisse de congés payés : 4400008

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247002/001 451634

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247002/001 451634

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : PARISOT PROJET ET CIE

PARC ACTIVITE ECONOMIQUE PLEIN EST
RTE DE PARIS
2 RUE PAUL AMPE
52000 CHAUMONT

Téléphone : 03 25 03 04 20

Fax :

Portable :

Site Internet : www.parisot-projet.com

E-mail : m.fabre@parisot-projet.com

Responsabilité légale :

DENIZET JEAN-PHILIPPE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 30

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	18/10/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	10/10/2024
4112	Plâtrerie (Technicité confirmée) Mention RGE	07/10/2025
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée) Mention RGE	05/11/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/10/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/10/2024
9112	Agencement (Technicité confirmée) Mention RGE	05/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.